

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE
CLARAC – LIEOUX - PIHOURC**

Séance du 29 janvier 2013

PROJET DE COMPTE RENDU

La Commission Locale d'Information et de Surveillance des Centres d'Enfouissement Techniques de CLARAC, de LIEOUX et de PIHOURC s'est réunie le 29 janvier 2013 à 10H00, dans les bâtiments administratifs de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de PIHOURC, sous la présidence de Monsieur THOUY Christophe, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de SAINT GAUDENS.

Outre M. le Secrétaire Général, étaient présents :

M. PUISSEGUR	SIVOM de St Gaudens/Montrejeau/Aspet/Magnoac
M. SANCHEZ	SIVOM de St Gaudens/Montrejeau/Aspet/Magnoac
Mme OTT	SIVOM de St Gaudens/Montrejeau/Aspet/Magnoac
M. LEHIMAS	Représentant de la DDT
M. TREZCAZES	Mairie de Latoue
M. BARUTAUD	Maire de Lieoux
M. CHAPUT	Mairie de Saint-Gaudens
Mme LEMAIRE	Mairie de Saint-Gaudens
M. LELIEURE	Mairie de Saint-Gaudens
M. SENLANNE	Représentant Collectif Environnement Santé
M. GERMAIN	Inspecteur des Installations Classées DREAL

En préambule, **Monsieur GERMAIN**, Inspecteur des Installations Classées de la DREAL Midi-Pyrénées indique que cette réunion se présente pour la dernière fois sous forme de CLIS. Monsieur GERMAIN présente le décret et la circulaire mettant en place les commissions de suivi de site.

Monsieur THOUY ouvre la séance, remercie les membres présents, puis rappelle l'ordre du jour de la réunion. Il donne la parole aux représentants du SIVOM pour la présentation du rapport d'exploitation du centre.

Rapport d'exploitation

Mademoiselle OTT, présente le bilan d'activité de l'installation pour l'année 2011. Elle rappelle que le site de Pihourc 1 a été ouvert en juillet 1996 et fermé le 17 avril 2012. Le site de Pihourc 2 quant à lui a été ouvert le 12 mars 2012. Concernant l'évolution des tonnages entre 2010 et 2011, elle précise qu'il y a eu une augmentation de 3% de déchets ce qui représente 2000 tonnes de déchets supplémentaires.

Monsieur PUISSEGUR du SIVOM de St Gaudens/Montrejeau/Aspet/Magnoac ajoute que l'on remarque sur les diaporamas une diminution des déchets industriels banals. Il indique qu'il y a une bagarre économique entre les prestataires privés, notamment sur Montech. Ils sont passés de 85 000 tonnes à 77 000 tonnes. Le budget prévisionnel s'établit à 85 000 tonnes. Leur trésorerie se retrouve donc dans la négative. Il indique alors que le SIVOM sera amené dans les années à venir à tempérer les 85 000 tonnes pour pouvoir rallonger la durée de vie de l'équipement à terme, sachant que cela représentera un effort financier pour le contribuable.

En revanche ce qui est intéressant, c'est les refus de broyages automobiles que leur permettent de recouvrir la masse de déchets tout en traitant les DIB.

Mademoiselle OTT précise qu'en 2012, le SIVOM a rentré 8 000 tonnes de déchets en moins par rapport à 2011 principalement dus aux DIB et aux mâchefers d'incinération qui maintenant sont utilisés pour des sous-couches routières ou utilisés pour stabiliser des déchets dangereux.

Concernant l'évolution des tonnages annuels traités, **Mademoiselle OTT** indique qu'ils sont stables sur les ordures ménagères. En revanche pour les déchets totaux, une petite diminution est constatée.

Monsieur PUISSEGUR précise qu'il y a 75 000 tonnes de déchets entrant en CET et 5000 tonnes de déchets entrant au tri à recycler. D'après lui, il faut relativiser car la production des encombrants a comblé la production négative du tri. C'est difficile de trier les encombrants et de les valoriser.

Mademoiselle OTT souligne l'augmentation des ordures ménagères qui proviennent du département des Hautes-Pyrénées et qui ont l'autorisation de venir chez eux. Cela représente 12 000 tonnes par an.

Un des représentants de la mairie de Saint-Gaudens se demande si ces 12 000 tonnes se rajoutent ou sont comprises dans les chiffres.

Mademoiselle OTT lui indique qu'elles sont en effet comprises dans les chiffres.

Concernant le tonnage par collectivités, **Mademoiselle OTT** indique que le SIVOM est le plus gros producteur, suivi de Couserans et du département 65. Son absence ferait bondir le coût du traitement. A ce propos, un rendez-vous avec le Président du Conseil Général 65 a été sollicité afin de faire le point sur ce qui va advenir de ces tonnages sachant que les hautes-pyrénées ont pris énormément de retard dans la construction d'un système de traitement. Ils sont donc dans la difficulté. La création d'un centre d'enfouissement est très compliqué, le projet d'un site industriel est onéreux. Des systèmes parallèles se mettent en place.

Monsieur GERMAIN précise qu'il va falloir être vigilant. En effet l'admission des déchets du 65 avait été prévu et autorisé par un arrêté préfectoral complémentaire en 2010. L'échéance prévue est fin juin 2013. S'il devait y avoir prorogation de ce principe, il va falloir passer par un arrêté complémentaire et passer à nouveau au CODERST et il va falloir également être vigilant sur l'interaction des plans départementaux.

Monsieur GERMAIN ne sait pas où en est le 65. En revanche concernant celui de la Haute-Garonne, c'est un plan qui date de 2005 dont la mise en révision doit être lancée très prochainement. La loi grenelle 2 prévoyait que tous les plans départementaux devaient être révisés avant juillet 2012 pour les plus anciens, et juillet 2013 pour les plus récents. C'est le cas du 31.

Monsieur PUISSEGUR indique que le 65 n'aura pas avancé d'ici juillet 2013.

Mademoiselle OTT reprend la parole concernant la carte des tonnages par collectivité et explique que le schéma de la production de lixiviats sur Pihourc et Liéoux montre que lorsque la pluie augmente, les lixiviats augmentent également. En mars 2012, Pihourc 2 a été ouvert. Il a été constaté que lorsqu'un nouveau site est ouvert il y a une hausse de lixiviats car il y a de plus en plus de récupération des eaux de pluie. Des bâches ont été mises sur les parties non exploitées pour récupérer les eaux de pluies afin d'éviter qu'elles se mélangent aux lixiviats. Mais cela n'empêche pas l'augmentation de celles-ci.

Concernant la comparaison de la production mensuelle d'électricité en 2011 et 2012, on peut constater en 2011, 83 % de taux de valorisation de biogaz, et en 2012, 75 %.

En 2010 il y avait les deux moteurs qui fonctionnaient (1 300 kW/h d'électricité). En 2011 la production du biogaz a chuté (1 000 kW/h).

En 2012 cela augmenté mais pas suffisamment pour faire tourner le 2ème moteur.

Monsieur PUISSEGUR rajoute que l'équipement n'est pas amorti avec cette production mais par contre la baisse de la TGAP est très sensible en y ajoutant la procédure ISO 14001. C'est donc positif pour le contribuable.

Monsieur GERMAIN indique qu'en terme de réglementation, ce qui régie aujourd'hui une installation de stockages de déchets non dangereux c'est un arrêté ministériel du 9 septembre 1997 revu et corrigé un certain nombre de fois. Il y a un gros projet d'arrêté ministériel, le seuil de 75 % serait un seuil en performance. Il précise que ce seuil est déjà respecté sur le site.

Mademoiselle OTT explique qu'en terme de travaux, il est prévu une chaudière biogaz qui va utiliser le biogaz qui ne va pas au moteur. Le biogaz sera mieux valorisé.

Concernant l'évolution de la production électrique des moteurs biogaz en 2011 et 2012, on peut constater une baisse. Depuis 2011, dû à l'élévation de la température, ils sont obligés d'éteindre les moteurs et de baisser la production.

Concernant le suivi des eaux superficielles et souterraines du site, **Mademoiselle OTT** précise qu'il existe sur le site deux bassins de stockages des eaux pluviales rive gauche (Pihourc 1) et rive droite (Pihourc 2 depuis le 2ème trimestre 2012).

Des analyses en interne quotidienne et toutes les ½ heures lors des vidanges sont faites et une analyse mensuelle est effectuée par un prestataire ainsi que des contrôles inopinés à la demande de la DREAL.

Les trois ruisseaux de la Noue, Garric et Sarte sont contrôlés par des analyse physico-chimiques et des analyses IBGN mis en place depuis 2011.

Sur les eaux souterraines, ils ont rajoutés des 10piézomètres. Une analyse est faite tous les deux mois. S'il y a une pollution cela permet de la détecter.

Mademoiselle OTT nous présente ensuite « le réseau de nez ». le SIVOM a mis en place un réseau de riverains qui remplissent tous les mois une fiche pour la détection des odeurs. Cette fiche est rendue en fin de mois. Il y a 17 membres. L'analyse est difficile à faire car certains ne renvoient pas les fiches.

Sur les trois communes, les odeurs se font sentir surtout l'été.

Monsieur PUISSEGUR ajoute que des mesures sont prises à cette période là.

Mademoiselle OTT indique que concernant la construction de la station des lixiviats, une première consultation au printemps 2012 s'est révélée infructueuse car il y avait un dépassement de l'enveloppe budgétaire. Un marché a donc été relancé en regroupant certains lots. Le temps de consultation s'en trouve rallongé.

Les travaux devraient commencer en mars et être finalisés en juin 2014.

En attendant, comme il y a un dépassement à l'arsenic pour le transport de lixiviats sur le site de Fibre Excellence, le SIVOM va mettre en place un traitement provisoire sur site pour baisser le taux d'arsenic. Cela fait partie des travaux d'urgence. Les entreprises ont un mois pour faire les études complémentaires et proposer le procédé à mettre en place sur site. A priori ce serait la mise en place d'infiltrations sur charbons actifs.

Monsieur GERMAIN insiste par rapport à l'arrêté complémentaire qui concernait le traitement des lixiviats, avec une mise en place du traitement au 30 juin 2012. Il souligne qu'il va y avoir un dérapage au niveau des délais. Le SIVOM a fourni en août 2012 un dossier conséquent à Monsieur le Préfet pour l'informer de la situation. La DREAL a travaillé avec le SIVOM sur ce dossier. La mise en place d'une situation temporaire et de ce report de 2 ans leur vaut de repasser en CODERST le 5 février 2013. Dans le cadre des CSS il a été demandé au SIVOM un état des travaux. Fin 2013, ils devraient à nouveau se réunir afin de vérifier qu'il n'y ait pas de nouveaux dérapages.

Concernant la réhabilitation de Pihoure 1, fermé en avril 2012, Mademoiselle OTT indique qu'un suivi du site devrait avoir lieu pendant 30 ans. Une consultation de la maîtrise d'oeuvre pour l'étude a été faite en novembre 2012. L'entreprise SAFEGE a été retenue. Le démarrage de l'étude doit commencer le 30 janvier 2013 pour une durée de 12 semaines

Un des représentants de la mairie de Saint-Gaudens se demande si en terme de réhabilitation il y a beaucoup de travaux à prévoir.

Mademoiselle OTT lui répond par la négative et indique que le site est déjà étanché. Il va y avoir végétalisation, forages de puits supplémentaires pour augmenter le captage du biogaz.

Monsieur GERMAIN indique qu'à la réception de l'étude, la DREAL va devoir faire un recollément à la fois par rapport à l'arrêté d'autorisation 1999 et 2008 et par rapport à l'arrêté ministériel.

Un point d'étape au bout de 10 ou 15 ans peut être imposé.

Un des représentants de la mairie de Saint-Gaudens s'interroge sur le drainage complémentaire du biogaz, et se demande si cela en vaut la peine.

Mademoiselle OTT lui répond que le SIVOM complète avec des puits dans des endroits qui sont peu captés (notamment casier 4).

Monsieur GERMAIN souligne que le bureau d'étude est là pour faire le point.

Concernant Pihourc 2, Mademoiselle OTT indique que des espèces protégées ont été recensées. Les associations de lutte contre l'environnement ont demandé d'élargir l'inventaire pour savoir si ces espèces vont être détruites, replantées...

Une consultation va être lancée en février pour trouver le prestataire qui fera l'étude.

Le Président demande s'il y a des questions. Il revient sur le projet d'arrêt modificatif et demande si la commission doit délivrer un avis.

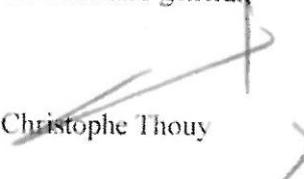
Monsieur GERMAIN souligne que la circulaire de 2007 prévoyait une consultation de la CLIS. Etant à ce jour dans une phase transitoire avec le passage de la CLIS à la CSS, il semble que le vote ne soit plus tenu mais qu'il y ait néanmoins une consultation.

Monsieur GERMAIN rajoute que la DREAL fait une inspection par an. En 2012 il y a eu une visite d'inspection conséquente et après un long travail technique et administratif des travaux ont été effectués avant la mise en démarrage effective de l'exploitation.

Monsieur GERMAIN précise qu'une nouvelle désignation devrait se faire d'ici la prochaine commission prévue en juin 2013. Il propose une visite pour la prochaine commission sur le site de Pihourc 2:

L'ordre du jour étant clos, le Président lève la séance et précise que la prochaine commission se fera en mai ou juin 2013.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Christophe Thouy

